

## **Informations brèves du CJB (séance du 26 juin 2013)**

*La Neuveville, le 5 juillet 2013*

### **Atelier de Bruxelles**

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a désigné l'artiste qui occupera l'Atelier de Bruxelles de mars à août 2014. Il s'agit du saxophoniste biennois d'origine tannoise Adrien Guerne. La décision a été rendue sur proposition de la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales. Le CJB met à disposition des artistes régionaux un atelier qu'il loue en partenariat avec les villes de Bienne, Neuchâtel et Yverdon ainsi qu'avec le canton du Jura. Par période de 4 ans, deux artistes du Jura bernois peuvent y avoir accès chacun pendant six mois tout en bénéficiant d'une bourse leur donnant la possibilité de se consacrer à leur activité artistique à plein temps.

### **Numérotation des listes électorales**

Le CJB a été informé que l'avenir, les numéros de listes seront attribués selon leur ordre de dépôt à la Préfecture, et non plus suite à un tirage au sort. Dans le Jura bernois, les listes pour le Grand Conseil et le CJB auront le même numéro, et l'ordre pour le Grand Conseil fera foi. Cela signifie qu'il pourra y avoir des trous dans la succession des listes pour le CJB si des partis ne présentent des listes qu'au Grand Conseil. Les partis qui ne se présentent qu'au CJB auront un numéro élevé car ils seront placés en fin de peloton dans l'ordre de succession.

### **Surveillance des fondations**

Le CJB a pris position sur la loi instituant une autorité indépendante de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance. La procédure vise à inscrire dans la législation un organe institué par voie d'ordonnance urgente afin de répondre à de nouvelles exigences de la Confédération. Le CJB demande que le bilinguisme de cette autorité soit garanti et souhaite que les émoluments soient revus à la baisse pour les fondations de petite taille.

### **Habitations à loyers modérés**

Le CJB rejette, à la majorité de ses membres, la prolongation de la loi sur l'encouragement des habitations à loyer modéré. Il estime que les subventions accordées sont superflues dans un contexte d'austérité et de détente du marché dans 2 des 5 grandes villes du canton. Seules les villes de Berne, Thoun et Interlaken connaissent une situation tendue. Le CJB estime toutefois que les éventuelles mesures à prendre ne doivent pas être financées par l'ensemble du canton mais par les localités concernées. Il soutient par contre la poursuite des activités de conseil aux coopératives dans lesquelles le canton s'est engagé.

#### **Adresse du secrétariat :**

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE  
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74  
info.cjb@sta.be.ch

## **Fermeture annuelle estivale**

Le secrétariat du CJB sera fermé du 10 juillet au 7 août 2013.

## **Autres dossiers**

Dans sa séance du 26 juin 2013, le CJB a également :

- pris connaissance de l'état des dossiers traités par la Conférence de coordination francophone (COFRA) de la Direction de l'instruction publique ;
- constaté que sa demande de maintenir une classe de préapprentissage à Tramelan a été suivie d'effet ;
- examiné le rapport d'évaluation 2012 des Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) ;
- été informé des explications recueillies par sa section Santé publique et prévoyance sociale auprès de la direction des Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland au sujet d'un prochain transfert de missions de Bellelay à Malleray.

## **Annexes**

- Prise de position sur la loi sur l'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance
- Prise de position sur la prolongation de la loi sur l'encouragement de l'offre d'habitation à loyer modéré

## **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

### **Adresse du secrétariat :**

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE  
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74  
info.cjb@sta.be.ch